

Emmanuel MOUTERDE

Maître es Sciences Économiques - Licencié en Droit

Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Études Supérieures Comptables et Financières

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION I.E.D.V.

27 Côte des Cordeliers

26100 ROMANS SUR ISERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2010**, sur :

- **le contrôle des comptes annuels de l'association. "I.E.D.V.", tels qu'ils sont annexés au présent rapport,**
- **la justification de nos appréciations**
- **les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause, l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant de l'annexe :

I.E.D.V. est membre de FRANCE INITIATIVE qui a défini des normes comptables propres. Ces normes sont conformes aux règlements CRC n°99-03 relatif au PCG et CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécificités de gestion des plateformes FRANCE INITIATIVE.

A compter du présent exercice, I.E.D.V. applique les normes comptables FRANCE INITIATIVE dans le cadre d'une méthode préférentielle de présentation des comptes annuels.

La mise en œuvre de ces normes implique sur l'exercice un changement de méthode concernant notamment :

- les provisions et pertes sur prêts d'honneur sont désormais comptabilisées dans les comptes de nature financière.
- La présentation en annexe de comptes de résultat distincts entre fonctionnement et fonds de prêts.
- L'imputation des provisions et pertes concernant les prêts d'honneur sur les apports, après détermination du résultat sur fonds de prêt et approbation par l'Assemblée Générale.
- Les contributions volontaires en nature sont désormais inscrites au compte de résultat de l'exercice 2010 et font l'objet d'une information en annexe.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à l'association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Valence, le 23 mai 2011



Pour 2CARA
Jean-Philippe CALLON
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	405	206	199	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	3 749	3 749		193
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	533	533		71
Autres immobilisations corporelles	61 482	34 428	27 054	32 509
Immob. en cours / Avances et acomptes				532
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				1 064 559
Prêts	1 261 764	116 227	1 145 537	
Autres immobilisations financières	564 332	22 154	542 178	498 942
ACTIF IMMOBILISE	1 892 265	177 297	1 714 968	1 596 805
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	922 501		922 501	1 167 803
Divers				
Valeurs mobilières de placement	281 294		281 294	281 294
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	991 517		991 517	718 227
Charges constatées d'avance	12 564		12 564	976
ACTIF CIRCULANT	2 207 876		2 207 876	2 168 300
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	4 100 140	177 297	3 922 844	3 765 105

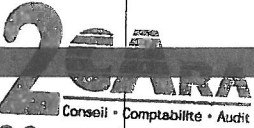
2CARA
Conseil - Comptabilité - Audit

Expertise comptable
Commissariat
aux comptes

2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 81 83 19 - Fax. 04 75 55 93 97

Bilan

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 306 900	1 159 900
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	111 864	111 864
Report à nouveau	-17 191	-4 925
RESULTAT DE L'EXERCICE	-158	-12 266
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 401 415	1 254 573
Apports	1 291 768	1 097 627
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 291 768	1 097 627
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	1 291 768	1 097 627
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	9 505	
Découverts et concours bancaires	86	99
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 590	99
Emprunts et dettes financières diverses	1 066 260	1 215 272
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 265	49 459
Dettes fiscales et sociales	87 850	76 521
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 355	55 847
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	8 340	15 709
DETTES	1 229 661	1 412 905
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 922 844	3 765 105


ZORA
 Expertise comptable
 Conseil - Comptabilité - Audit
 2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE
 Tél. 04.75.02.72.88

Compte de résultat
 2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE
 Tél. 04 75 81 83 19 - Fax. 04 75 55 93 97

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	700 438	100,00	625 042	100,00	75 396	12,06
Reprises et Transferts de charge	2 178	0,31	54 802	8,77	-52 624	-96,03
Cotisations						
Autres produits	1 445	0,21	1 130	0,18	315	27,88
Produits d'exploitation	704 061	100,52	680 974	108,95	23 087	3,39
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	164 754	23,52	143 366	22,94	21 388	14,92
Impôts et taxes	27 710	3,96	24 485	3,92	3 226	13,17
Salaires et Traitements	296 862	42,38	278 988	44,64	17 873	6,41
Charges sociales	136 909	19,55	126 790	20,29	10 119	7,98
Amortissements et provisions	6 439	0,92	66 106	10,58	-59 667	-90,26
Autres charges			52 508	8,40	-52 508	-100,00
Charges d'exploitation	632 674	90,33	692 243	110,75	-59 569	-8,61
RESULTAT D'EXPLOITATION	71 387	10,19	-11 270	-1,80	82 656	-733,44
Opérations faites en commun						
Produits financiers	54 131	7,73	2 418	0,39	51 713	NS
Charges financières	126 120	18,01	223	0,04	125 898	NS
Résultat financier	-71 989	-10,28	2 196	0,35	-74 185	NS
RESULTAT COURANT	-602	-0,09	-9 074	-1,45	8 472	-93,36
Produits exceptionnels	3 519	0,50	58	0,01	3 461	NS
Charges exceptionnelles	1 859	0,27	3 250	0,52	-1 392	-42,82
Résultat exceptionnel	1 660	0,24	-3 192	-0,51	4 852	-152,00
Impôts sur les bénéfices	1 216	0,17			1 216	
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	-158	-0,02	-12 266	-1,96	12 108	-98,71
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	50 350				50 350	
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits	50 350				50 350	
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole	50 350				50 350	

Compte de résultat

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total des charges	50 350				50 350	

2CARA Expertise comptable
Commissariat
aux comptes
Conseil • Comptabilité • Audit
2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 81 83 19 - Fax. 04 75 55 93 97

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
I.E.D.V.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 3 922 844 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 158 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2011 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur FRANCE INITIATIVE .

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

2CARRA
Conseil • Comptabilité • Audit
Expertise comptable
Commissariat
aux comptes
2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 81 83 19 - Fax. 04 75 55 93 97

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

2CARA
Conseil - Comptabilité - Audit
Expertise comptable
Commissariat
aux comptes
2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 81 83 19 - Fax. 04 75 55 93 97

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

I.E.D.V est membre de FRANCE INITIATIVE qui a défini des normes comptables propres. Ces normes sont conformes aux règlements CRC n°99-03 relatif au PCG et CRC n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. Elles ont pour objet d'apporter une meilleure information financière compte tenu des spécificités de gestion des plateformes FRANCE INITIATIVE. A compter du présent exercice, I.E.D.V. applique les normes comptables France Initiative dans la cadre d'une méthode préférentielle de présentation des comptes annuels

La mise en oeuvre de ces normes implique sur l'exercice un changement de méthode concernant notamment:

- Les provisions et pertes sur prêts d'honneur sont désormais comptabilisées dans les comptes de nature financière.
- La présentation en annexe de comptes de résultat distincts entre fonctionnement et fonds de prêt.
- L'imputation des provisions et pertes concernant les prêts d'honneur sur les apports, après détermination du résultat sur fonds de prêt et approbation par l'Assemblée Générale.
- Les contributions volontaires en nature sont désormais inscrites au compte de résultat de l'exercice 2010 et font l'objet d'une information en annexe.

2CARA Expertise comptable
Commissariat
aux comptes
Conseil • Comptabilité • Audit
2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE
Tél. 04 75 81 83 19 - fax. 04 75 55 93 97

Emmanuel MOUTERDE

Maître es Sciences Économiques - Licencié en Droit

Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Études Supérieures Comptables et Financières

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION I.E.D.V.

27 Côte des Cordeliers

26100 ROMANS SUR ISERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Valence, le 23 mai 2011



Pour 2CARA
Jean-Philippe CALLON
Commissaire aux Comptes